

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### SÉANCE DU 19 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix neuf mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 13 mai 2022,  
Secrétaire de séance : Claude LACOUR

Etaient présents 47 titulaires, 1 suppléant, 12 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Françoise ASSAD, Ophélie ESCOT, Alain CAMSUSOU, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe PECAUT, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOÏPE, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPÉ, Claude BERNIARD, Laurent KELLER, Christine CABON, Bernard AURISSET, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Laurence DUPRIEZ, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE,

Suppléants : Pierre GOUSSOT suppléant de Henri BELLEGARDE

Pouvoirs : David MIRANDE à Muriel BIOT, Jean-Jacques BORDENAVE à Françoise ASSAD, Jean CASABONNE à Sylvie BETAT, Sandrine HIRSCHINGER à Bernard AURISSET, Marthe CLOT à Patrick DRILHOLE, Fabienne MENE-SAFFRANÉ à Marc OXIBAR, Jean CONTOU CARRÈRE à Anne BARBET, Philippe GARROTÉ à Marie-Lyse BISTUÉ, Stéphane LARTIGUE à Marie-Lyse BISTUÉ, Chantal LECOMTE à Anne SAOUTER, Patrick MAILLET à Flora LAPERNE, Dominique QUEHEILLE à Brigitte ROSSI,

Absents : Philippe VIGNEAU, Fabienne TOUVARD, Philippe SANSAMAT, Alexandre LEHMANN, Michel CONTOU-CARRÈRE, Cédric PUCHEU, Michèle CAZADOUMECQ, Gérard LEPRETRE, Jean-Maurice CABANNES, Emmanuelle GRACIA, Jean-Luc MARLE, Nathalie PASTOR, Bruno JUNGALAS, Christophe QUERY

**RAPPORT N° 220519-12-SET-**

**PARTICIPATION À L'ACQUISITION D'UNE BANDE DE TERRAIN POUR  
RÉGULARISATION DE L'EMPRISE DE LA ZONE D'HABITAT ADAPTÉ DES ANGLES**

Mme SAOUTER précise que la société TTF INVEST (entreprise MECALAB, dirigée par M. Damien MINOT) est devenue propriétaire de la parcelle N88 sur la commune d'Oloron Sainte-Marie, afin de pouvoir y construire son usine. Au moment de la vente, il a été constaté que la zone d'habitat adapté voisine dépassait de quelques mètres sur son terrain et que des équipements avaient été installés voire même construits.

Après discussions et échanges entre les différentes parties concernées, il a été convenu que l'emprise foncière, de fait utilisée, faisait entièrement partie de la zone d'habitat adapté dite des Angles nécessaire pour ses habitants.

La situation devant être régularisée, un cabinet de géomètre a été mandaté afin d'effectuer une nouvelle délimitation de parcelle (Cf. plan annexé).

La commune d'Oloron Sainte-Marie, propriétaire du terrain d'emprise de la zone d'habitat adapté, a fait l'acquisition de la bande de terrain d'une superficie de 867 m<sup>2</sup> pour un montant de 26 877 € HT.

Du fait de sa responsabilité en tant que gestionnaire, dans le cadre du bail emphytéotique contracté, il a été convenu que l'office 64 puisse verser une participation à la Commune pour cette acquisition.

De même, une participation de la Communauté de Communes du Haut-Béarn est attendue puisqu'elle dispose de la compétence obligatoire « Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ».

Suite à la sollicitation de la commune d'Oloron Sainte-Marie, sous couvert de la délibération du conseil municipal du 27 septembre 2021, il est proposé une participation de la CCHB du tiers de la somme d'acquisition.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, par 57 voix pour, 2 contre (M. CAZAURANG, Mme FOURNIER) et 1 abstention (Mme HIRSCHINGER)

- **ACCEPTE** de verser à la commune d'Oloron Sainte-Marie une participation du tiers du montant d'acquisition de la bande de terrain permettant de régulariser l'emprise de la zone d'habitat adapté des Angles,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférents,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 19 mai 2022  
Pour extrait certifié conforme

Suit la signature

Le Président

*Signé BU*

Bernard UTHURRY

# PROPRIÉTÉ SOCIÉTÉ T.I.A.

Commune d'Oloron-Sainte-Marie (64)

## PROJET DE DIVISION

Section N, parcelle n°88 (avant division)

Echelle : 1/1000

Relevé réalisé le 30/10/2018

Plan établi le 28/01/2019

Référence dossier : 18.10.6953

Système de référence planimétrique : Lambert 93 CC43  
(Réseau GPS TERIA)

Projet de détachement de deux terrains à bâtir,  
à usage commercial, industriel et/ou artisanal :

Lot A, S = 12 000 m<sup>2</sup> environ  
*avant redécoupage*

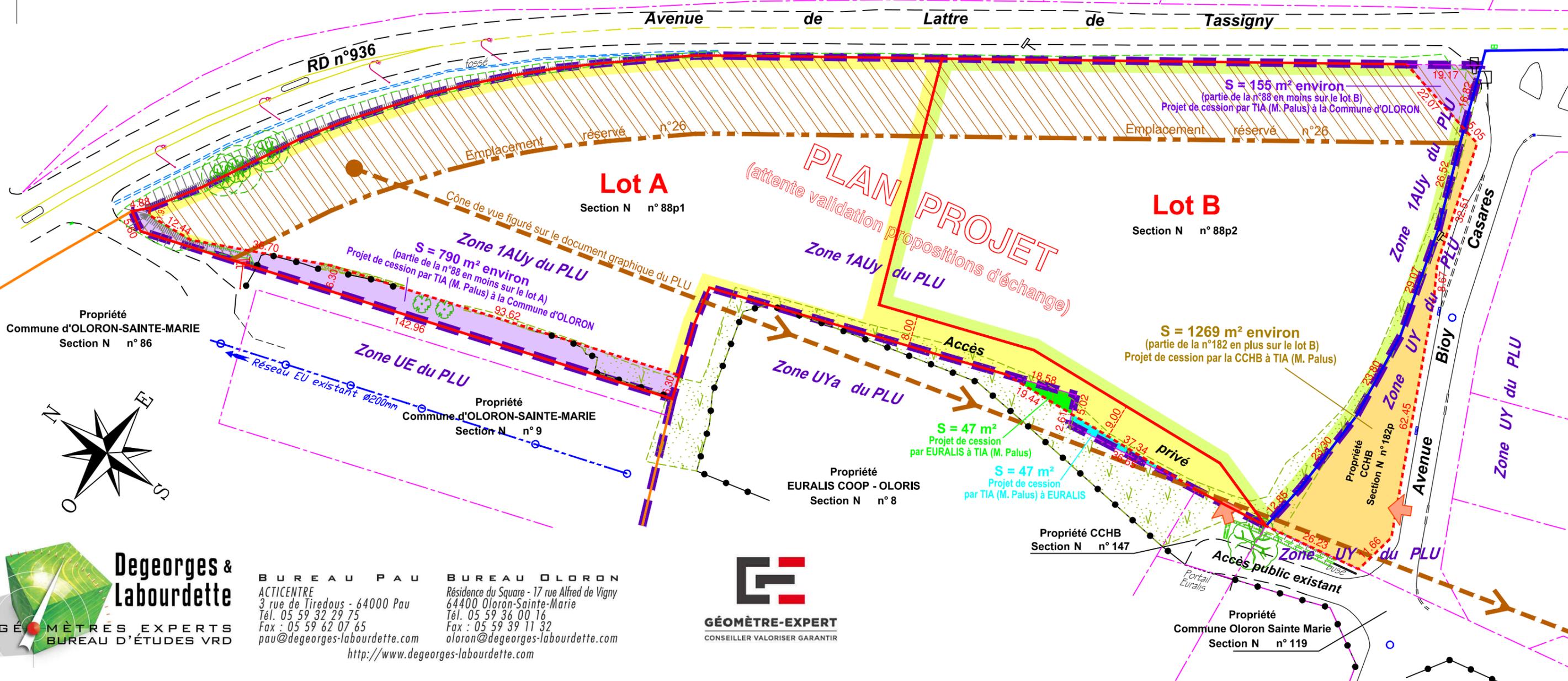
Lot B, S = 11 700 m<sup>2</sup> environ  
*avant redécoupage*

*Les cotes et surfaces annoncées sont approximatives,  
elles ne deviendront définitives qu'après bornage du lot.*

### Légende :

- PROJET d'échange
- PROJET lot à bâtir
- Application fiscale issue du plan cadastral
- Limite définie par le plan de bornage dressé en novembre 2008 par le Cabinet J.Bouchonneau-D. Sernaglia (ref. : 4623).
- Limite définie par le plan de division dressé en avril 2005 par le Cabinet J.Bouchonneau-D. Sernaglia (ref. : 3890).
- Limite zonage PLU
- Limite de l'emplacement réservé défini par le PLU
- Clôture
- Support EDF + France Telecom
- Accès au lot à titre indicatif
- Grille avoair
- Regard assainissement
- Regard France Telecom
- Regard divers

Envoyé en préfecture le 24/05/2022  
Reçu en préfecture le 24/05/2022  
Affiché le  
ID : 064-200067262-20220519-220519\_12\_SET-DE



Propriété  
Commune d'OLORON-SAINTE-MARIE  
Section N n°86



Degeorges & Labourdette

GÉOMÈTRES EXPERTS  
BUREAU D'ÉTUDES VRD

BUREAU PAU  
ACTICENTRE  
3 rue de Tiredous - 64000 Pau  
Tél. 05 59 32 29 75  
Fax : 05 59 62 07 65  
pau@degeorges-labourdette.com  
http://www.degeorges-labourdette.com

BUREAU OLORON  
Résidence du Square - 17 rue Alfred de Vigny  
64400 Oloron-Sainte-Marie  
Tél. 05 59 36 00 16  
Fax : 05 59 39 11 32  
oloron@degeorges-labourdette.com

GÉOMÈTRE-EXPERT  
CONSEILLER VALORISER GARANTIR